

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 24 septembre 2009

Date de la séance : 30 septembre 2009

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 25

Absents avec procuration : 2

Présents : Mmes BEUREL - BOLIS - M. BORNAGHI - Mmes COUDON - CUVIER - DEMIGNÉ - MM. DINIZ - FASSIER - GAUTHER - HERVEOU - Mmes LEGRAND - LIBIOUL - LOUREIRO - MM. MAUFROY - MELIS - MIGUET - MOLAT - PLANTIN - PRESLE - PRONONCE - Mme RASCHKE - M. RAZAVET - Mme ROCHE - M. ROUX - Mme SALOT.

Absents avec procuration : Mme HAUTOY procuration à M. PRONONCE - Mme MACARIO procuration à M. FASSIER.

Secrétaire de séance : M. FASSIER.

Président de séance : M. PRONONCE.

N°09/09/30/010

OBJET : Pôle petite enfance : marché de travaux / autorisation du Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer un avenant supérieur à 5%.

Il vous est rappelé que l'entreprise Chabert, domiciliée au Cendre, rue Pierre et Marie Curie, a été attributaire du marché de travaux de plomberie-sanitaire, chauffage-VMC (lot n°10) pour la construction de la crèche le Verger des diabolins.

D'un montant initial de 89 993 € HT, le marché a été porté à la somme de 94 215 € HT par la signature, en octobre 2008, d'un premier avenant.

Monsieur BORNAGHI fait savoir à l'assemblée délibérante que l'UFCV, association gestionnaire de la crèche, a demandé un certain nombre d'aménagements complémentaires pour améliorer le bon fonctionnement du service (pose d'une vasque dans le bureau polyvalent qui servira aussi d'infirmerie, installation d'un point d'eau supplémentaire dans la salle de change...).

Ces différents travaux représentent une plus-value de 2 092,70 € HT, portant le marché à somme de 96 307,70 € HT.

Conformément à la réglementation, le montant initial du marché augmentant de plus de 5% avec ce nouvel avenant, l'avis de la commission municipale d'appel d'offres a été sollicité le 21 septembre dernier.

C'est au tour du Conseil Municipal de se prononcer sur ce nouvel avenant avec la société Chabert et d'autoriser le Maire ou le 1^{er} Adjoint à le signer.

Par 23 voix pour et 4 abstentions, les propositions du rapporteur sont adoptées et converties en délibération.